

## **DIRECTIVES POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTAIRE DE 2021**

RTOERO est une organisation bilingue reconnue qui vise à promouvoir une vie active et en santé pour les aînés. Nos membres sont répartis dans divers districts au Canada et nous sommes le plus important fournisseur d'assurance santé collective à but non lucratif pour les retraités du secteur de l'éducation. Nous croyons dans la capacité de notre communauté d'assurer un avenir meilleur, et nous nous engageons en ce sens auprès de nous tous et des communautés que nous desservons.

### **1. Objectif des subventions communautaires des districts de RTOERO**

Les subventions communautaires ont été créées pour encourager tous les districts de RTOERO à appuyer des organisations locales et à collaborer avec elles à des projets qui permettront à notre organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques :

- améliorer la qualité de vie de nos membres et des aînés;
- être l'organisation reconnue de l'ensemble du milieu de l'éducation;
- élargir l'adhésion des membres.

Les projets qui recevront du financement présenteront plusieurs des traits caractéristiques formulés dans les valeurs de RTOERO :

- Diversité, équité et inclusion
- Communauté en contact
- Engagement à promouvoir une vie saine et active
- Durabilité de l'environnement
- Service
- Bien-être
- Imputabilité

### **2. Qui peut présenter une demande de subvention communautaire ?**

Tous les districts peuvent recevoir une telle subvention communautaire. Les districts qui souhaitent parrainer un projet présenteront une demande de subvention communautaire en partenariat avec un organisme communautaire dont le bilan de services contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques de RTOERO.

Les demandes de financement peuvent porter sur une vaste gamme de sujets qui auront un impact direct et positif sur la communauté, y compris sur nos membres et les aînés et/ou la gestion de l'environnement.

### **3. Valeur de la subvention**

Les projets retenus recevront une subvention communautaire pouvant aller jusqu'à 2 500 \$. Des districts peuvent présenter une demande conjointe pour un projet commun; ils seraient admissibles à un financement pouvant s'élever jusqu'à 2 500 \$ par district participant.

### **4. Processus de demande**

En collaboration avec un organisme communautaire, les districts rempliront une demande en inscrivant les renseignements en abrégé dans les espaces prévus, dont les suivants :

- Noms, adresse et coordonnées du district qui parraine le projet et du représentant de l'organisme communautaire partenaire
- Nom du projet
- Brève description du projet et résultats escomptés
- Description claire de la façon dont le projet aura un impact positif dans la communauté
- Un plan de mise en œuvre détaillé et un échéancier
- Un plan de communication énonçant la façon dont le projet des membres de la communauté et du district sera mis en valeur auprès des résidents.
- Un aperçu de l'évaluation postérieure à la mise en œuvre du projet

Les demandes doivent être remplies sur le site Web de RTOERO

(<https://rtoero.ca/fr/redonner-a-nos-communautés/subventions/>) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2021 à minuit.

Les demandes seront examinées par le Comité des subventions communautaires et des bourses d'études (« le Comité »; auparavant Projet – Au service d'autrui) afin de s'assurer que tous les critères ont été respectés (voir la grille d'évaluation ci-jointe sur <https://rtoero.ca/fr/redonner-a-nos-communautés/subventions/> que vous pouvez télécharger pour plus de renseignements). Le Comité recommandera que toutes les demandes satisfaisant aux critères énoncés dans la grille d'évaluation soient approuvées par le Conseil d'administration. Toutes les demandes qui ne respectent pas les critères énoncés dans la grille d'évaluation ci-jointe ne seront pas soumises à l'approbation du Conseil d'administration. Dans une telle circonstance, le Comité fournira au district une rétroaction détaillée afin qu'il puisse améliorer sa demande et la présenter au prochain cycle de subventions.

## **5. Critères d'évaluation des projets**

Pour des précisions sur les critères d'évaluation des projets, consultez la grille d'évaluation ci-jointe (téléchargeable à <https://rtoero.ca/fr/redonner-a-nos-communautés/subventions/>). Veuillez consulter la grille pour l'élaboration de votre demande de subvention.

## **6. Renseignements importants**

- Un projet ne peut obtenir une subvention communautaire de RTOERO qu'une seule fois pour un district.
  - Des projets similaires soumis par différents districts seront toutefois admissibles.
- Les subventions communautaires de RTOERO permettent d'appuyer des projets communautaires locaux.
- Un district peut collaborer avec un autre district à la création d'un projet communautaire plus important.
  - Les projets à plus d'un district sont admissibles à du financement pouvant s'élever jusqu'à 2 500 \$ par district participant.
  - Par exemple, trois districts qui combinent leurs efforts pour soumettre un projet pourraient recevoir du financement jusqu'à un total de 7 500 \$.
- Il faut présenter un rapport final au bureau de RTOERO pour tous les projets financés.

- Les rapports finaux des projets de 2020 doivent être reçus d'ici le **14 mai 2021** pour qu'un district puisse recevoir du financement en 2021.
- Le rapport final des projets de 2021 doit être présenté au plus tard le 13 mai 2022.
- Si le projet de 2020 n'est pas terminé et si tous les fonds octroyés n'ont pas été utilisés, le district ne pourra pas demander une nouvelle subvention en 2021.

## Annexe A

### *Exemples à consulter pour répondre aux questions 7 et 8 de la demande de subvention communautaire*

7. Veuillez indiquer comment votre district et votre partenaire communautaire feront connaître le projet.

#### **Exemples/idées :**

##### **Relations communautaires**

- Présentation du chèque dans le cadre d'un événement du district ou de l'organisme partenaire
- Un conférencier de votre district prendra la parole dans le cadre d'un événement organisé par l'organisme bénéficiaire.
- Présentation officielle du projet financé

##### **Reconnaissance du donateur**

- Matériel comarqué
- Reconnaissance du don dans l'infolettre de l'organisme bénéficiaire
- Reconnaissance dans le rapport annuel de l'organisme bénéficiaire

##### **Relations avec les médias**

- L'organisme bénéficiaire publiera un communiqué de presse à l'intention des médias locaux portant sur le don de RTOERO.
- Le service du marketing et des communications fournira aux districts un modèle/exemple de communiqué de presse qu'ils pourront envoyer aux médias locaux.
- Envoi aux médias locaux de photos et d'articles sur le projet

##### **Médias numériques et sociaux**

- Vidéo (1 à 2 minutes) pour les événements et les médias sociaux
- L'organisme bénéficiaire reconnaîtra avoir reçu un don sur son site Web et dans les médias sociaux.

##### **Communication avec les membres**

- Le service de marketing et des communications fournira un exemple d'article que vous pourrez adapter pour l'infolettre de votre district.
- Publicité du don dans les médias sociaux de votre district
- Un conférencier de l'organisme bénéficiaire prendra la parole dans le cadre d'un événement du district.
- Rédaction d'un article pour l'infolettre du district sur les résultats/l'impact du projet financé

*Pour tous vos besoins en matière de communication, veuillez contacter Danielle Norris, responsable du marketing et des communications - [dnorris@rtoero.ca](mailto:dnorris@rtoero.ca)*

**8. Veuillez décrire le plan de l'évaluation postérieure à la mise en œuvre et les méthodes que vous utiliserez pour évaluer l'impact du projet.**

Dans cette section, nous cherchons à connaître (a) le processus par lequel vous évaluerez/mesurerez les résultats de votre projet et (b) le plan qui vous permettra d'évaluer l'impact de votre projet. Énoncez les indicateurs du succès de votre projet et élaborer un plan indiquant comment vous les mesurerez.

**Exemples/idées :**

- Sondages
- Entrevues
- Témoignages
- Groupes de discussion
- Résumé de la couverture médiatique
- Collecte de l'activité dans les médias sociaux
- Mesure des taux de mise en œuvre et d'utilisation
- Évaluation des coûts finaux du projet
- Entrevue de fin de projet avec l'organisme partenaire
- Analyse pour savoir si les objectifs du projet ont été atteints